



Conséquence de la restitution du dépôt de garantie

Par **g une question**, le **10/11/2008 à 15:59**

bonjour, j'ai loué une maison dont l'assainissement se faisait par fosse sceptique. lors de mon départ, la propriétaire m'a demandé de la faire vidanger. j'ai contesté cette prise en charge mais quoiqu'il en soit j'ai fait venir l'entreprise pour réaliser les travaux. avant même que je ne régle la facture qui m'a été adressée, la propriétaire m'a restitué la caution déduction faite de certaines charges (taxes d'ordure ménagère...). aujourd'hui je m'interroge sur cette facture, étant libéré me semble-t-il de toute obligation car la caution rendue. pouvez-vous, s'il vous plait, me faire part de votre analyse. Très cordialement
gérard